Bulletin provincial

SOMMAIRE

Services du Directeur financier provincial – Comptabilité provinciale

COMPTABILITE PROVINCIALE

Objet : Budget 2026 : Modification budgétaire n° 1.

Résolution du Conseil provincial du 30 juin 2026.

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le budget de la Province de Hainaut pour l'exercice 2026, arrêté par le Conseil provincial le 18 décembre 2025 et approuvé par la Tutelle régionale le 16 janvier 2026 ;

Vu le décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du CDLD ayant trait à l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales ;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier provincial en date du 8

juin 2026 ; Vu l'avis rendu par la Cour des Comptes ;

Considérant les réserves et provisions dont dispose la Province de Hainaut ;

Considérant que les services ordinaire et extraordinaire présentent, après modifications, des bonis à l'exercice propre et à l'exercice global de 24.990.562 € et 68.183.633 €, respectant ainsi les prescriptions de la Région wallonne ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, la modification budgétaire arrêtée fera l'objet d'une publication au Bulletin provincial dans le mois et qu'une séance d'information à l'attention des organisations syndicales représentatives sera organisée, sur demande, après communication du document ;

Considérant que 46 Conseillers provinciaux sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution est adoptée par 42 OUI, 1 NON et 3 ABSTENTIONS ;

Sur proposition du Collège provincial,

Décide :

Article 1er – Les modifications reprises aux tableaux annexés sont apportées au budget 2026 de la Province de Hainaut.

Article 2 – Il résulte desdites modifications, des bonis globaux de 24.990.562 € à l'ordinaire et de 68.183.633 € à l'extraordinaire.

En séance à MONS, le 30 juin 2026.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL PROVINCIAL (s), LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PROVINCIAL (s)

Soit la résolution qui précède insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province en vertu des articles L2213-2 et L2213-3 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

A Mons, le 14 septembre 2026.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL, LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,

(s) M. MOGENET (s) S. UYSTPRUYST

PROVINCE DE HAINAUT

-

DIRECTION FINANCIERE

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

SEANCE DU 30 JUIN 2026

MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

OBJET :
B 2026/M.B. N° 1

MONS, le 11 juin 2026

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification budgétaire que nous soumettons à votre approbation comporte l'inscription de crédits nécessaires au bon fonctionnement des Services et Institutions provinciaux. Elle se rapporte aux budgets ordinaire et extraordinaire.

Le document se compose comme suit :
A. Recettes et dépenses ordinaires des exercices antérieurs (pages 1 à 12).
B. Recettes et dépenses ordinaires de l'exercice propre (pages 13 à 23).
C. Recettes et dépenses extraordinaires des exercices antérieurs (pages 24 à 25).
D. Recettes et dépenses extraordinaires de l'exercice propre (pages 26 à 32).
E. La récapitulation générale (page 33).
F. L'avis positif du Directeur Financier (Page 34).

Les justifications particulières se trouvent dans la notice explicative annexée au présent rapport.
Les articles nouveaux sont signalés par un astérisque.

LE COLLEGE DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT :

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL, LE PRESIDENT,

S.UYSTPRUYST (s) E.MASSIN (s)

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
A. RECETTES ET DEPENSES ORDINAIRES DES EXERCICES ANTERIEURS									
	000	**Recettes et dépenses générales**							
000/702190-25	2	Récupération d excédents de précompte professionnel(*)	0 €	367.723 €				367.723 €	19
000/742050-20	2	Produit de régularisation TVA(*)	0 €	6.084 €				6.084 €	59
000/742050-24	2	Produit de régularisation TVA(*)	0 €	90.704 €				90.704 €	59
000/742050-25	2	Produit de régularisation TVA	1 €	52.049 €				52.050 €	59
	050	**Assurances**							
050/616010-25	7	Dépenses en assurances	3.000 €			10.890 €		13.890 €	4
050/616040-24	7	Contrats de réassurances(*)	0 €			4.235 €		4.235 €	4
050/702100-25	6	Remboursements divers opérés par les Compagnies d'assurances(*)	0 €	4.338 €				4.338 €	4
	101	**Autorité Provinciale**							
101/611010-24	9	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			145 €		145 €	2
101/613010-23	9	Dépenses administratives	0 €			26 €		26 €	2
101/613010-25	9	Dépenses administratives	0 €			26.340 €		26.340 €	2
101/614100-24	9	Dépenses relatives aux projets participatifs	0 €			400 €		400 €	2
101/614100-25	9	Dépenses relatives aux projets participatifs	0 €			71 €		71 €	2
	104	**Administration Provinciale**							
104/611010-24	11	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			154 €		154 €	2
104/611010-25	11	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			340 €		340 €	2
104/613010-23	11	Dépenses administratives(*)	0 €			280 €		280 €	58

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
104/613010-24	11	Dépenses administratives(*)	0 €			406 €		406 €	58
104/613520-25	11	Frais destinés à la signalétique des bâtiments provinciaux(*)	0 €			162 €		162 €	58
104/614010-24	11	Dépenses d'exploitation	0 €			733 €		733 €	2
104/614010-25	9	Dépenses d'exploitation	0 €			299 €		299 €	2
104/614510-24	139	Remboursement de sommes perçues indument(*)	0 €			2.250 €		2.250 €	58
104/615010-23	13	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			187 €		187 €	41
104/615011-25	11	Dépenses pour petits entretiens et produits	0 €			17 €		17 €	2
104/618010-23	13	Frais de personnel détaché(*)	0 €			60.801 €		60.801 €	29
104/618010-24	13	Frais de personnel détaché	1 €			63.200 €		63.201 €	29
104/618010-25	31	Frais de personnel détaché(*)	0 €			35.000 €		35.000 €	29
	106	**Direction Générale des Systèmes d'Information**							
106/611010-25	13	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			228 €		228 €	2
106/612010-24	13	Honoraires - Frais de personnel extérieur	0 €			21.099 €		21.099 €	2
106/612010-25	13	Honoraires - Frais de personnel extérieur	0 €			993 €		993 €	2
106/614010-24	13	Dépenses d'exploitation	0 €			8.493 €		8.493 €	2
106/615010-23	13	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			252 €		252 €	41
	107	**Institut Provincial de la Formation**							
107/611010-24	15	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			56 €		56 €	2
107/613010-24	15	Dépenses administratives(*)	0 €			70 €		70 €	58
107/614010-25	15	Dépenses d'exploitation	0 €			151 €		151 €	2
107/615010-24	17	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			7.453 €		7.453 €	41

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
107/615010-25	17	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			1.057 €		1.057 €	41
107/615011-25	15	Dépenses pour petits entretiens et produits	0 €			12 €		12 €	2
107/618010-25	17	Frais de personnel détaché	1 €			11.000 €		11.001 €	29
	124	**Patrimoine**							
124/612010-23	19	Honoraires - Frais de personnel extérieur(*)	0 €			22.133 €		22.133 €	58
124/615010-23	19	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			14 €		14 €	41
124/615010-24	19	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			6.587 €		6.587 €	41
124/615010-25	19	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			797 €		797 €	41
	131	**Service Médical du Travail organisé par la Province**							
131/613010-23	21	Dépenses administratives	0 €			30 €		30 €	2
131/613010-24	21	Dépenses administratives	0 €			82 €		82 €	2
131/613010-25	21	Dépenses administratives	1 €			47.832 €		47.833 €	2
131/614010-24	21	Dépenses d'exploitation	1 €			4.067 €		4.068 €	2
	137	**Hainaut Gestion Patrimoine**							
137/611010-24	25	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			35 €		35 €	2
137/611010-25	25	Frais de personnel pour raisons de service	2 €			15 €		17 €	2
137/613710-25	25	Dépenses pour véhicules	3 €			10 €		13 €	2
137/614010-21	25	Dépenses d'exploitation	0 €			236 €		236 €	2
137/614010-22	25	Dépenses d'exploitation	0 €			236 €		236 €	2
137/614010-23	27	Dépenses d'exploitation	0 €			236 €		236 €	2
137/614010-24	27	Dépenses d'exploitation	0 €			1.379 €		1.379 €	2
137/615010-24	27	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			521 €		521 €	41

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
137/615010-25	27	Dépenses pour bâtiments et jardins	6 €			665		671 €	41
	160	**Coopération Internationale**							
160/646010-24	27	Récupérations de subsides(*)	0 €			1.342		1.342 €	44
	335	**Ecole de Police**							
335/611010-24	29	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			316		316 €	2 et 58
335/611010-25	29	Frais de personnel pour raisons de service	4 €			397		401 €	2 et 58
335/613410-25	29	Frais d'entretien de cours d'eau non navigables et abords d'institutions provinciales	3 €			1.995		1.998 €	2
	420	**Hainaut Ingénérie Technique**							
420/615010-24	35	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			4.708		4.708 €	41
420/615010-25	35	Dépenses pour bâtiments et jardins	2 €			2.578		2.580 €	41
	482	**Hydraulique - Cours d'eau non-navigables**							
482/613010-25	37	Dépenses administratives	0 €			90		90 €	2
482/613410-22	37	Frais d'entretien de cours d'eau non navigables et abords d'institutions provinciales	0 €			4.116		4.116 €	2 et 13
482/613410-23	37	Frais d'entretien de cours d'eau non navigables et abords d'institutions provinciales(*)	0 €			61.931		61.931 €	13
482/613410-24	37	Frais d'entretien de cours d'eau non navigables et abords d'institutions provinciales	33.600 €			127.519		161.119 €	2 et 13

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
482/614010-25	37	Dépenses d'exploitation	0 €			1.278		1.278 €	2
	561	**HCT - Service Provincial du Tourisme**							
561/611010-25	41	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			27		27 €	2
	621	**Centre de recherche et Promotion Agricole**							
621/744000-25	8	Remboursement au trésor provincial de subventions non justifiées(*)	0 €	4.460 €				4.460 €	6
	640	**Sylviculture-Bois Domaniaux**							
640/640620-23	45	Bois indivis - Travaux forestiers - quote-part de la Province(*)	0 €			32.000		32.000 €	33
640/640620-24	45	Bois indivis - Travaux forestiers - quote-part de la Province(*)	0 €			40.000		40.000 €	33
	701	**Hainaut-Enseignements**							
701/611010-24	47	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			281		281 €	2
701/611010-25	47	Frais de personnel pour raisons de service	1 €			84		85 €	2
701/613010-22	47	Dépenses administratives	0 €			816		816 €	2
701/613010-24	47	Dépenses administratives	0 €			1.243		1.243 €	2
701/613010-25	47	Dépenses administratives	3 €			583		586 €	2
701/613700-18	49	Utilisation des primes et subventions ordinaires des pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €			5.054		5.054 €	32
701/613700-19	49	Utilisation des primes et subventions ordinaires des pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €			11.859		11.859 €	32

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
701/613700-23	49	Utilisation des primes et subventions ordinaires des pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €			2.581		2.581 €	32
701/613700-24	49	Utilisation des primes et subventions ordinaires des pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €			2.695		2.695 €	32
701/614010-23	49	Dépenses d'exploitation	0 €			498		498 €	2
701/614010-24	49	Dépenses d'exploitation	0 €			342		342 €	2
701/614010-25	49	Dépenses d'exploitation	2 €			7.878		7.880 €	2
701/618010-22	51	Frais de personnel détaché(*)	0 €			22.500		22.500 €	29
701/618010-23	51	Frais de personnel détaché	1 €			77.800		77.801 €	29
701/618010-24	51	Frais de personnel détaché	2 €			80.700		80.702 €	29
701/646010-23	51	Récupérations de subsides(*)	0 €			1.744.909		1.744.909 €	53
701/735728-23	210	Reprise sur la provision en faveur des frais scolaires	100.000 €	316.127 €				416.127 €	53
	706	**Centres Psycho-Médico-Sociaux**							
706/611010-24	53	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			864		864 €	2
706/614010-23	53	Dépenses d'exploitation	0 €			48		48 €	2
706/614010-25	53	Dépenses d'exploitation	2 €			181		183 €	2
706/615010-24	53	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			424		424 €	41
706/615011-22	53	Dépenses pour petits entretiens et produits	0 €			840		840 €	2
	731	**Enseignement Secondaire général**							
731/613010-25	55	Dépenses administratives	2 €			995		997 €	2
731/613710-25	55	Dépenses pour véhicules	0 €			759		759 €	2

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
731/614010-22	55	Dépenses d'exploitation	0 €			238 €		238 €	2
731/614010-23	55	Dépenses d'exploitation	0 €			4 €		4 €	2
731/614010-24	55	Dépenses d'exploitation	0 €			48 €		48 €	2
731/614010-25	55	Dépenses d'exploitation	2 €			998 €		1.000 €	2
731/615011-25	55	Dépenses pour petits entretiens et produits	6 €			208 €		214 €	2
	735	**Enseignement professionnel et technique**							
735/611010-25	59	Frais de personnel pour raisons de service	4 €			26 €		30 €	2
735/613010-22	61	Dépenses administratives	0 €			175 €		175 €	2
735/613010-23	61	Dépenses administratives	4.990 €			194 €		5.184 €	2
735/613010-24	61	Dépenses administratives	240 €			514 €		754 €	2 et 58
735/613010-25	61	Dépenses administratives	5 €			22 €		27 €	2
735/613710-24	61	Dépenses pour véhicules	0 €			342 €		342 €	2
735/614010-24	53	Dépenses d'exploitation	0 €			2.124 €		2.124 €	2
735/614010-25	63	Dépenses d'exploitation	14 €			3.378 €		3.392 €	2
735/615010-24	31	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			15.087 €		15.087 €	33 et 41
735/615010-25	63	Dépenses pour bâtiments et jardins	31 €			15.521 €		15.552 €	33 et 41
735/615011-24	63	Dépenses pour petits entretiens et produits	0 €			989 €		989 €	2
735/615011-25	63	Dépenses pour petits entretiens et produits	5 €			6 €		11 €	2
	741	**Enseignement supérieur**							
741/612010-23	65	Honoraires - Frais de personnel extérieur(*)	0 €			56.611 €		56.611 €	2 et 55
741/612010-24	65	Honoraires - Frais de personnel extérieur(*)	0 €			57.529 €		57.529 €	2 et 55
741/612010-25	65	Honoraires - Frais de personnel extérieur	1 €			9.292 €		9.293 €	2
741/613010-22	67	Dépenses administratives	0 €			1.408 €		1.408 €	2

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
741/613010-23	65	Dépenses administratives(*)	0 €			965 €		965 €	2 et 58
741/613010-24	65	Dépenses administratives	0 €			437 €		437 €	2
741/613610-21	65	Remboursement du droit d'inscription aux élèves	0 €			100 €		100 €	2
741/614010-23	65	Dépenses d'exploitation	0 €			464 €		464 €	2
741/614010-25	67	Dépenses d'exploitation	1 €			2.774 €		2.775 €	2
741/615010-23	67	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			27 €		27 €	41
741/615010-24	67	Dépenses pour bâtiments et jardins(*)	0 €			5.258 €		5.258 €	41
741/615010-25	67	Dépenses pour bâtiments et jardins	8 €			5.278 €		5.286 €	41
741/615011-25	67	Dépenses pour petits entretiens et produits	1 €			2.907 €		2.908 €	2
741/641711-25	69	Subside ASBL Wallonie Aerotraining Network(*)	0 €			30.000 €		30.000 €	26
741/702050-25	10	Recettes diverses perçues par l'administration centrale (traitements)(*)	0 €	66.188 €				66.188 €	19
	750	**Enseignement pour handicapés**							
750/611010-24	69	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			3.599 €		3.599 €	2
750/611010-25	69	Frais de personnel pour raisons de service	1 €			2.132 €		2.133 €	2 et 58
750/612010-24	69	Honoraires - Frais de personnel extérieur	0 €			2.716 €		2.716 €	2
750/612010-25	69	Honoraires - Frais de personnel extérieur	1 €			828 €		829 €	2
750/613010-23	69	Dépenses administratives(*)	0 €			1.058 €		1.058 €	2 et 58
750/613010-25	71	Dépenses administratives	1 €			95 €		96 €	2
750/613710-25	71	Dépenses pour véhicules	1 €			60 €		61 €	2
750/614010-24	71	Dépenses d'exploitation	0 €			1.122 €		1.122 €	2
750/614010-25	71	Dépenses d'exploitation	10 €			3.585 €		3.595 €	2
750/615010-25	71	Dépenses pour bâtiments et jardins	9 €			1.347 €		1.356 €	41

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
750/640711-24	69	Remboursement à l'ASBL Ecole Clinique des frais de prise en charge des chèques ALE	0 €			3.761		3.761 €	2
750/640757-23	69	Subvention de fonctionnement à "Amélioration du Bien-Etre des Handicapés du Centre Arthur Regniers"	0 €			31.997		31.997 €	2
750/640870-21	75	Remboursement du trop perçu des subsides de fonctionnement(*)	0 €			37		37 €	23
750/640870-23	75	Remboursement du trop perçu des subsides de fonctionnement(*)	0 €			17.774		17.774 €	23
	762	**Culture et Loisirs - HCT**							
762/611010-24	77	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			25		25 €	2
762/612010-24	77	Honoraires - Frais de personnel extérieur	0 €			61		61 €	2
762/612010-25	77	Honoraires - Frais de personnel extérieur	1 €			280		281 €	2
762/614010-23	79	Dépenses d'exploitation	0 €			1.294		1.294 €	2
762/614010-24	79	Dépenses d'exploitation	0 €			682		682 €	2
762/614010-25	79	Dépenses d'exploitation	1 €			1.731		1.732 €	2
762/615011-25	79	Dépenses pour petits entretiens et produits	1 €			386		387 €	2
762/646010-24	81	Récupérations de subsides(*)	0 €			67		67 €	58
762/744000-24	10	Remboursement au trésor provincial de subventions non justifiées(*)	0 €	500 €				500 €	6
	764	**Sports et Education physique**							
764/610010-25	79	Frais de location d'immeubles(*)	0 €			800		800 €	33
	801	**Direction Générale de l'Action Sociale**							
801/613010-24	83	Dépenses administratives	0 €			138		138 €	2

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
801/614010-24	3	Dépenses d'exploitation	3 €			120 €		123 €	58
801/614010-25	83	Dépenses d'exploitation	1 €			225 €		226 €	2
	822	**Allocations d'accidents du travail et de maladies professionnelles**							
822/640805-22	85	Indemnisation de frais médicaux résultant d'accidents du travail ou sur le chemin du travail(*)	0 €			348 €		348 €	4
	833	**Œuvres pour handicapés**							
833/611010-24	87	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			129 €		129 €	2
833/611010-25	87	Frais de personnel pour raisons de service	0 €			518 €		518 €	2
833/612010-25	87	Honoraires - Frais de personnel extérieur	2 €			2.500 €		2.502 €	56
833/614010-25	87	Dépenses d'exploitation	0 €			37 €		37 €	2
833/614510-21	87	Remboursement de sommes perçues indument(*)	0 €			255 €		255 €	58
833/615010-24	89	Dépenses pour bâtiments et jardins	8 €			1.410 €		1.418 €	41
833/615010-25	89	Dépenses pour bâtiments et jardins	8 €			4 €		12 €	41
833/640844-25	87	Subvention de fonctionnement à l'ASBL du service d'accueil familial de Mons	1 €			53.834 €		53.835 €	2
	871	**médecine Sociale et Préventive**							
871/613710-24	93	Dépenses pour véhicules	0 €			118 €		118 €	2
871/613710-25	93	Dépenses pour véhicules	1 €			1.809 €		1.810 €	2
871/614010-24	93	Dépenses d'exploitation	0 €			357 €		357 €	2
871/614010-25	93	Dépenses d'exploitation	1 €			1.228 €		1.229 €	2
871/615010-25	95	Dépenses pour bâtiments et jardins	2 €			1.207 €		1.209 €	41

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
871/615011-25	93	Dépenses pour petits entretiens et produits	1 €			1.485		1.486 €	2
	872	**Services de Santé Mentale**							
872/615010-23	97	Dépenses pour bâtiments et jardins	0 €			187		187 €	41
872/615010-25	97	Dépenses pour bâtiments et jardins	4 €			1.109		1.113 €	41
872/640870-24	99	Remboursement du trop perçu des subsides de fonctionnement(*)	0 €			35.389		35.389 €	23
	922	**Habitations sociales et Logement**							
922/611010-25	99	Frais de personnel pour raisons de service	1 €			20		21 €	2
922/613010-25	99	Dépenses administratives	1 €			424		425 €	2
922/614010-24	99	Dépenses d'exploitation(*)	0 €			895		895 €	2
922/614010-25	99	Dépenses d'exploitation	1 €			563		564 €	2

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
		SITUATION DES EXERCICES ANTERIEURS ORDINAIRES							
		1. Budget :			47.156.208 €		20.235.884 €		
		2. Modification budgétaire N°1 :			908.173 €		2.976.576 €		
		3. Situation nouvelle :			48.064.381 €		23.212.460 €		
		BONI :			**24.851.921 €**				
		4, Prélèvements :			0 €		0 €		

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
B. RECETTES ET DEPENSES ORDINAIRES DE L' EXERCICE PROPRE									
	040	**Impôts**							
040/642030	125	Cotes irrécouvrables et remboursement des taxes perçues indûment	75.000 €			132.466 €		207.466 €	10
040/701118	124	Taxe sur les entreprises SEVESO	1.850.000 €		100.000 €			1.750.000 €	52
040/701700	122	Complément régional lié au Plan Marshall	3.339.294 €		66.047 €			3.273.247 €	15
040/735002	120	Prélèvement sur la provision pour contentieux fiscal(*)	0 €	132.466 €				132.466 €	10
	060	**Prélèvements**							
060/097010	131	Transfert du service ordinaire vers le service extraordinaire	10.000 €			65.028 €		75.028 €	3
060/780570	130	Prélèvement rés ordin avec le bénéf. des activités pédagogiques(*)	0 €	70.028 €				70.028 €	3
060/780714	130	Prélèvement sur la réserve constituée pour la Haute-Ecole Condorcet(*)	0 €	107.523 €				107.523 €	55
	101	**Autorité Provinciale**							
101/611010	137	Frais de personnel pour raisons de service	112.100 €				145 €	111.955 €	2
101/613010	137	Dépenses administratives	158.000 €				26.366 €	131.634 €	2
101/614100	137	Dépenses relatives aux projets participatifs	23.700 €				471 €	23.229 €	2
101/615010	137	Dépenses pour bâtiments et jardins	133.440 €				5.000 €	128.440 €	37
101/735101	136	Utilisation de la provision liée aux grands événements(*)	0 €	13.659 €				13.659 €	60

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
	104	**Administration Provinciale**							
104/611010	139	Frais de personnel pour raisons de service	239.143 €				494 €	238.649 €	2
104/613090	139	Frais de poursuites et de procédures	2 €			220.500 €		220.502 €	61
104/614010	139	Dépenses d'exploitation	169.551 €				1.032 €	168.519 €	2
104/615010	139	Dépenses pour bâtiments et jardins	230.000 €				44.187 €	185.813 €	37 et 41
104/615011	139	Dépenses pour petits entretiens et produits	109.500 €				17 €	109.483 €	2
104/618010	139	Frais de personnel détaché	155.000 €			300.000 €		455.000 €	18
104/640168	143	Participation à l'ASBL Plateforme Service Citoyen	250 €				250 €	0 €	7
	106	**Direction Générale des Systèmes d'Information**							
106/611010	141	Frais de personnel pour raisons de service	32.600 €				228 €	32.372 €	2
106/612010	141	Honoraires - Frais de personnel extérieur	5.440.000 €				22.092 €	5.417.908 €	2
	107	**Institut Provincial de la Formation**							
107/611010	141	Frais de personnel pour raisons de service	3.900 €				56 €	3.844 €	2
107/614010	141	Dépenses d'exploitation	163.400 €				151 €	163.249 €	2
107/615010	141	Dépenses pour bâtiments et jardins	155.000 €				31.057 €	123.943 €	37 et 41
107/615011	141	Dépenses pour petits entretiens et produits	170.600 €				12 €	170.588 €	2
	124	**Patrimoine**							
124/615010	151	Dépenses pour bâtiments et jardins	247.578 €			157.661 €		405.239 €	37 et 41
124/617010	151	Taxes, impots et redevances à charge de la Province	211.200 €				8.735 €	202.465 €	33

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
	131	**Service Médical du Travail organisé par la Province**							
131/613010	157	Dépenses administratives	740.000 €				47.944 €	692.056 €	2
131/614010	157	Dépenses d'exploitation	54.100 €				4.067 €	50.033 €	2
	137	**Hainaut Gestion Patrimoine**							
137/611010	157	Frais de personnel pour raisons de service	204.458 €				50 €	204.408 €	2
137/613710	157	Dépenses pour véhicules	215.801 €				10 €	215.791 €	2
137/614010	159	Dépenses d'exploitation	207.700 €				2.087 €	205.613 €	2
137/615010	159	Dépenses pour bâtiments et jardins	813.511 €			4.335 €		817.846 €	37 et 41
	160	**Coopération Internationale**							
160/735160	162	Reprise de la provision en faveur de la Coopération Internationale(*)	0 €	19.040 €				19.040 €	60
	335	**Ecole de Police**							
335/611010	165	Frais de personnel pour raisons de service	24.000 €				264 €	23.736 €	2
335/613610	165	Remboursement du droit d'inscription aux élèves	701 €			46.116 €		46.817 €	5
335/614010	165	Dépenses d'exploitation	87.900 €			13.005 €		100.905 €	2 et 50
335/615010	166	Dépenses pour bâtiments et jardins	105.000 €				10.000 €	95.000 €	37
335/702010	164	Droits d'inscription	680.400 €	46.116 €				726.516 €	5
335/740030	164	Subventions de fonctionnement par les pouvoirs subsidiants	3.606.300 €	18.000 €				3.624.300 €	50

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
	341	**Police - Gardes et commissaires de Brigade**							
341/640302	167	Crédit destiné au paiement des traitements, indemnités et frais des commissaires de brigade	300.000 €				300.000 €	0 €	18
	351	**Services Incendie**							
351/635405	167	Dotation à la provision pour la reprise de financement des zones de secours	5.951.827 €			1.068.675 €		7.020.502 €	51
351/640306	167	Dotation aux communes pour le financement des zones de secours	7.129.840 €			135.512 €		7.265.352 €	51
351/640405	167	Dotation de fonctionnement des zones de secours	.168.562 €			1.219.606 €		65.388.168 €	51
351/640406	169	Budget complémentaire en faveur des Zones de Secours	6.855.427 €			176.233 €		7.031.660 €	51
351/735405	166	Utilisation de la Provision en faveur de la reprise des Zones de Secours	.700.000 €	1.525.535 €				23.225.535 €	51
351/740405	165	Soutien régional reprise financement zones de secours	6.450.349 €		142 €			6.450.207 €	51
351/740406	165	Valorisation de la formation provinciale par l'Ecole du Feu	2.968.807 €	898.400 €				3.867.207 €	51
351/740407	165	Soutien régionnal complem. - financement des zones de secours	6.855.427 €	176.233 €				7.031.660 €	51

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
	482	**Hydraulique - Cours d'eau non-navigables**							
482/613410	181	Frais d'entretien de cours d'eau non navigables et abords d'institutions provinciales	1.124.000 €				21.113 €	1.102.887 €	2
482/614010	181	Dépenses d'exploitation	1.124.000 €				1.278 €	1.122.722 €	2
	511	**Hainaut-Développement**							
511/740084	186	Subventions d'autres pouvoirs subsidiants(*)	0 €	25.000 €				25.000 €	45
	561	**HCT - Service Provincial du Tourisme**							
561/611010	191	Frais de personnel pour raisons de service	22.000 €				27 €	21.973 €	2
561/614010	191	Dépenses d'exploitation	90.500 €			18.150		108.650 €	16
561/640561	195	Subside en faveur de l'ASBL ACCESS-I	18.150 €				18.150 €	0 €	16
	700	**Enseignement - Dépenses non-ventilables**							
700/616010	211	Dépenses en assurances	750 €			574		1.324 €	4
700/620010	209	Traitements et indemnités du personnel enseignant	.524.357 €			9.869.557		98.393.914 €	14
700/740010	210	Subventions-traitements du personnel par les pouvoirs subsidiants	.524.357 €	9.869.557 €				98.393.914 €	14
	701	**Hainaut-Enseignements**							
701/611010	211	Frais de personnel pour raisons de service	171.200 €				365 €	170.835 €	2
701/613010	213	Dépenses administratives	225.450 €				2.642 €	222.808 €	2

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
701/613700	213	Utilisation des primes et subventions ordinaires des pouvoirs subsidiants en faveur des écoles	1.052.800 €			236.330 €		1.289.130 €	42
701/614010	213	Dépenses d'exploitation	906.600 €				8.718 €	897.882 €	2
701/615010	213	Dépenses pour bâtiments et jardins	103.149 €					103.149 €	37
701/618010	213	Frais de personnel détaché	1.170.000 €			20.551 €		1.190.551 €	42
701/735312	210	Utilisation de la provision Projet Maroc(*)	0 €	10.597 €				10.597 €	60
701/740010	210	Subventions-traitements du personnel par les pouvoirs subsidiants	79.560 €	20.551 €				100.111 €	42
701/740700	212	Primes et subventions ordinaires des pouvoirs subsidiants en faveur des écoles	1.052.800 €	236.330 €				1.289.130 €	42
	706	**Centres Psycho-Médico-Sociaux**							
706/611010	213	Frais de personnel pour raisons de service	38.000 €				864 €	37.136 €	2
706/614010	213	Dépenses d'exploitation	33.116 €				229 €	32.887 €	2
706/615010	213	Dépenses pour bâtiments et jardins	166.907 €				10.000 €	156.907 €	37
706/615011	215	Dépenses pour petits entretiens et produits	21.732 €				840 €	20.892 €	2
706/740754	212	Subventions à percevoir de la FWB pour l'engagement de conseillers en prévention ou le financement de travaux et réaménagements permettant d'assurer la sécurité, la salubrité et l'hygiène des batiments scolaires	45.135 €	2.023 €				47.158 €	46
	707	**Publicité**							
707/613010	215	Dépenses administratives	186.000 €				5.000 €	181.000 €	30

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
	731	**Enseignement Secondaire général**							
731/613010	225	Dépenses administratives	78.800 €				995 €	77.805 €	2
731/613710	225	Dépenses pour véhicules	60.000 €				759 €	59.241 €	2
731/614010	225	Dépenses d'exploitation	212.900 €				1.288 €	211.612 €	2
731/615010	227	Dépenses pour bâtiments et jardins	660.000 €				5.000 €	655.000 €	37
731/615011	227	Dépenses pour petits entretiens et produits	133.100 €				208 €	132.892 €	2
731/740754	224	Subventions à percevoir de la FWB pour l'engagement de conseillers en prévention ou le financement de travaux et réaménagements permettant d'assurer la sécurité, la salubrité et l'hygiène des batiments scolaires	31.860 €		1.346 €			30.514 €	46
	733	**Formation d'enseignants**							
733/614010	227	Dépenses d'exploitation	43.200 €			7.954 €		51.154 €	1
733/740030	224	Subventions de fonctionnement par les pouvoirs subsidiants	418.817 €		8.454 €			410.363 €	1
733/740754	226	Subventions à percevoir de la FWB pour l'engagement de conseillers en prévention ou le financement de travaux et réaménagements permettant d'assurer la sécurité, la salubrité et l'hygiène des batiments scolaires	5.310 €	238 €				5.548 €	46
	735	**Enseignement professionnel et technique**							
735/611010	229	Frais de personnel pour raisons de service	161.354 €				26 €	161.328 €	2
735/613010	229	Dépenses administratives	645.713 €				620 €	645.093 €	2

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
735/613710	229	Dépenses pour véhicules	120.781 €				342 €	120.439 €	2
735/614010	229	Dépenses d'exploitation	2.022.834 €			4.498 €		2.027.332 €	2, 3 et 30
735/615010	229	Dépenses pour bâtiments et jardins	3.283.451 €				101.767 €	3.181.684 €	37 et 41
735/615011	229	Dépenses pour petits entretiens et produits	581.501 €				995 €	580.506 €	2
735/740754	224	Subventions à percevoir de la FWB pour l'engagement de conseillers en prévention ou le financement de travaux et réaménagements permettant d'assurer la sécurité, la salubrité et l'hygiène des batiments scolaires	272.312 €	23.248 €				295.560 €	46
	741	**Enseignement supérieur**							
741/612010	237	Honoraires - Frais de personnel extérieur	400.003 €				15.909 €	384.094 €	2
741/613010	237	Dépenses administratives	442.399 €				2.178 €	440.221 €	2
741/613610	237	Remboursement du droit d'inscription aux élèves	182.300 €				100 €	182.200 €	2
741/614010	237	Dépenses d'exploitation	703.100 €			946.762 €		1.649.862 €	2 et 54
741/615010	237	Dépenses pour bâtiments et jardins	1.116.047 €			62.195 €		1.178.242 €	37 et 41
741/615011	237	Dépenses pour petits entretiens et produits	165.900 €				2.907 €	162.993 €	2
741/641703	239	Cotisation de la HEPH Condorcet à l ASBL Biowin	1.247 €			28 €		1.275 €	9
741/702010	234	Droits d'inscription	2.775.100 €	950.000 €				3.725.100 €	54

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
741/740754	224	Subventions à percevoir de la FWB pour l'engagement de conseillers en prévention ou le financement de travaux et réaménagements permettant d'assurer la sécurité, la salubrité et l'hygiène des batiments scolaires	40.533 €	5.687 €				46.220 €	46
	750	**Enseignement pour handicapés**							
750/611010	241	Frais de personnel pour raisons de service	417.700 €				5.014 €	412.686 €	2
750/612010	241	Honoraires - Frais de personnel extérieur	184.600 €			11.396 €		195.996 €	2 et 47
750/613010	241	Dépenses administratives	295.000 €				552 €	294.448 €	2
750/613710	243	Dépenses pour véhicules	257.800 €				60 €	257.740 €	2
750/614010	243	Dépenses d'exploitation	612.600 €			23.354 €		635.954 €	2, 24, 28 et 48
750/615010	243	Dépenses pour bâtiments et jardins	1.535.450 €				31.347 €	1.504.103 €	37 et 41
750/740030	240	Subventions de fonctionnement par les pouvoirs subsidiants	3.456.401 €	24.061 €				3.480.462 €	24
	762	**Culture et Loisirs - HCT**							
762/611010	253	Frais de personnel pour raisons de service	117.923 €				25 €	117.898 €	2
762/612010	253	Honoraires - Frais de personnel extérieur	141.700 €				341 €	141.359 €	2
762/613010	257	Dépenses administratives	214.250 €				36.000 €	178.250 €	31
762/614010	255	Dépenses d'exploitation	789.050 €				9.207 €	779.843 €	2, 17 et 31
762/615010	255	Dépenses pour bâtiments et jardins	362.437 €			5.000 €		367.437 €	37
762/615011	255	Dépenses pour petits entretiens et produits	196.300 €				386 €	195.914 €	2
762/640761	255	Subside à l'ASBL Hainaut Culture	642.893 €			10.913 €		653.806 €	20 et 31

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
762/740032	254	Subventions de fonctionnement des pouvoirs subsidiants (autres)	184.437 €	30.000 €				214.437 €	31
	790	**Culte**							
790/640732	269	Intervention dans les frais de logement du clergé, des cultes islamique et orthodoxe	97.000 €			3.350 €		100.350 €	33
790/640734	269	Intervention de la Province dans le déficit du budget des Fabriques d'Eglise	350.000 €			6.883 €		356.883 €	8
	801	**Direction Générale de l'Action Sociale**							
801/613010	275	Dépenses administratives	92.200 €				138 €	92.062 €	2
801/614010	275	Dépenses d'exploitation	391.000 €				225 €	390.775 €	2
801/615010	275	Dépenses pour bâtiments et jardins	121.000 €			25.500 €		146.500 €	37
	833	**Œuvres pour handicapés**							
833/611010	277	Frais de personnel pour raisons de service	136.000 €				647 €	135.353 €	2
833/614010	277	Dépenses d'exploitation	44.402 €				37 €	44.365 €	2
833/615010	277	Dépenses pour bâtiments et jardins	490.402 €				34.004 €	456.398 €	37 et 41
	870	**Hainaut-Analyses**							
870/615010	287	Dépenses pour bâtiments et jardins	58.000 €			25.000 €		83.000 €	37
	871	**médecine Sociale et Préventive**							
871/613710	289	Dépenses pour véhicules	18.800 €				1.927 €	16.873 €	2
871/614010	289	Dépenses d'exploitation	168.800 €				1.585 €	167.215 €	2
871/615010	289	Dépenses pour bâtiments et jardins	125.000 €				26.207 €	98.793 €	37 et 41
871/615011	289	Dépenses pour petits entretiens et produits	130.100 €				1.485 €	128.615 €	2
871/702010	284	Droits d'inscription(*)	0 €	21.739 €				21.739 €	27

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
871/740053	286	Autres subventions des pouvoirs supérieurs	62.500 €	7.235 €				69.735 €	21
	872	**Services de Santé Mentale**							
872/615010	290	Dépenses pour bâtiments et jardins	129.461 €				1.296 €	128.165 €	41
	922	**Habitations sociales et Logement**							
922/611010	301	Frais de personnel pour raisons de service	28.777 €				20 €	28.757 €	2
922/613010	301	Dépenses administratives	13.841 €				424 €	13.417 €	2
922/614010	301	Dépenses d'exploitation	40.116 €				563 €	39.553 €	2
	SITUATION DE L'EXERCICE PROPRE ORDINAIRE								
	1. Budget :			831.167.239 €		830.647.769 €			
	2. Modification budgétaire N°1 :			13.879.726 €		13.893.579 €			
	3. Situation nouvelle :			845.046.965 €		844.541.348 €			
		BONI :		**505.617 €**					
	4, Prélèvements :			177.552 €		544.528 €			
	SITUATION GENERALE ORDINAIRE	**BONI :**		**24.990.562 €**					

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
C. RECETTES ET DEPENSES EXTRAORDINAIRES DES EXERCICES ANTERIEURS									
	101	**Autorité Provinciale**							
101/270000-24	103	Dépenses relatives aux projets participatifs	0 €			131		131 €	2
	482	**Hydraulique - Cours d'eau non-navigables**							
482/151000-25	106	Subvention en capital des pouvoirs subsidiants(*)	0 €	1.960.000 €				1.960.000 €	25
482/151511-22	106	Remboursement de subsides extraordinaires(*)	0 €	16.305 €				16.305 €	6
482/151511-23	106	Remboursement de subsides extraordinaires(*)	0 €	17.848 €				17.848 €	6
	701	**Hainaut-Enseignements**							
701/277100-18	105	Utilisation des primes et subventions extraordinaires de pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €			1.264		1.264 €	32
701/277100-20	105	Utilisation des primes et subventions extraordinaires de pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €			9.345		9.345 €	32
701/277100-23	105	Utilisation des primes et subventions extraordinaires de pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €			840		840 €	32
	735	**Enseignement professionnel et technique**							
735/151000-25	108	Subvention en capital des pouvoirs subsidiants(*)	0 €	670.788 €				670.788 €	36

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
	750	**Enseignement pour handicapés**							
750/273000-22	71	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements(*)	0 €			9.507		9.507 €	41
	801	**Direction Générale de l'Action Sociale**							
801/276000-25	105	Achat de mobilier	612.600 €			73		612.673 €	2
	SITUATION DES EXERCICES ANTERIEURS EXTRAORDINAIRES								
	1. Budget :			64.482.980 €		117.113 €			
	2. Modification budgétaire N°1 :			2.664.941 €		21.160 €			
	3. Situation nouvelle :			67.147.921 €		138.273 €			
		BONI :		**67.009.648 €**					
	4, Prélèvements :			0 €		0 €			

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
D. RECETTES ET DEPENSES EXTRAORDINAIRES DE L' EXERCICE PROPRE									
	060	**Prélèvements**							
060/097510	310	Transfert du service ordinaire vers le service extraordinaire	10.000 €	65.028 €				75.028 €	3
060/681482	311	Transfert à la réserve extraordinaire pour les cours d'eau(*)	0 €			1.535.000 €		1.535.000 €	25
060/781316	310	Prélèvement sur la réserve extraordinaire	2.207.830 €	1.000.000 €				3.207.830 €	35
060/781482	310	Prélèvement sur la réserve extraordinaire pour les cours d'eau(*)	0 €	178.736 €				178.736 €	25
	104	**Administration Provinciale**							
104/151700	312	Subsides extraordinaires des pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €	37.000 €				37.000 €	57
104/170110	314	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)(*)	0 €	5.000 €				5.000 €	34
104/170120	314	Emprunts à contracter : part provinciale (matières)	1.440.000 €	41.000 €				1.481.000 €	34
104/240020	314	Vente de mobilier(*)	0 €	1 €				1 €	59
104/273000	313	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements(*)	0 €			5.000		5.000 €	34
104/275000	313	Achat de matériel(*)	3.647.830 €			163.191		3.811.021 €	3, 34, 50 et 57

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
	124	**Patrimoine**							
124/170110	318	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	6.293.700 €	175.700 €				6.469.400 €	34 et 36
124/272200	319	Acquisition d'immeubles(*)	0 €			350.000 €		350.000 €	36
124/273000	319	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements	920.000 €			895.700 €		1.815.700 €	34 et 35
124/274000	319	Honoraires relatifs à la construction d'immeubles	120.000 €			30.000 €		150.000 €	34
124/276000	319	Achat de mobilier	500.000 €			14.837 €		514.837 €	3 et 57
124/279000	321	Aménagement et amélioration des abords des institutions provinciales	5.078.000 €				100.000 €	4.978.000 €	34
	335	**Ecole de Police**							
335/151000	328	Subvention en capital des pouvoirs subsidiants(*)	0 €	35.000 €				35.000 €	50
335/170110	328	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)(*)	0 €	60.000 €				60.000 €	34
335/273000	329	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements(*)	0 €			60.000 €		60.000 €	34
	425	**Divers Equipements de Voiries**							
425/170110	335	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	200.000 €	19.254 €				219.254 €	11

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
425/274300	333	Construction, amélioration et entretien extraordinaire des voiries et abords du Patrimoine provincial	35.000 €			19.254 €		54.254 €	11
	482	**Hydraulique - Cours d'eau non-navigables**							
482/170110	335	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	200.000 €		30.047 €			169.953 €	11 et 12
482/220020	334	Vente de biens immobiliers (terrains)(*)	0 €	10.793 €				10.793 €	12
482/271000	335	Acquisition de terrains pour l'exécution de travaux aux cours d'eau	650.000 €			178.736 €		828.736 €	25
482/274200	335	Travaux d'amélioration et de modification aux cours d'eau	2.290.000 €			425.000 €		2.715.000 €	25
482/274400	335	Services de reconnaissance et études hydrologiques et hydrauliques des bassins hydrographiques	200.000 €				19.254 €	180.746 €	11
	701	**Hainaut-Enseignements**							
701/151700	340	Subsides extraordinaires des pouvoirs subsidiants en faveur des écoles	684.140 €	13.349 €				697.489 €	49
701/277100	341	Utilisation des primes et subventions extraordinaires de pouvoirs subsidiants en faveur des écoles	684.140 €			13.349 €		697.489 €	49
	735	**Enseignement professionnel et technique**							
735/151000	344	Subvention en capital des pouvoirs subsidiants(*)	0 €	3.028.067 €				3.028.067 €	39
735/170110	346	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	2.124.000 €	321.930 €				2.445.930 €	34

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
735/236020	346	Vente de cheptel(*)	0 €	200 €				200 €	59
735/272000	345	Construction d'immeubles	61.000 €			300.000 €		361.000 €	34
735/273000	345	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements	1.535.000 €			41.930 €		1.576.930 €	34
735/279000	353	Aménagement et amélioration des abords des institutions provinciales	20.000 €				20.000 €	0 €	34
	741	**Enseignement supérieur**							
741/151000	350	Subvention en capital des pouvoirs subsidiants(*)	0 €	90.630 €				90.630 €	40
741/170110	350	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	770.000 €		160.200 €			609.800 €	34
741/273000	351	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements	770.000 €				69.570 €	700.430 €	34 et 40
	750	**Enseignement pour handicapés**							
750/151700	352	Subsides extraordinaires des pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €	16.958 €				16.958 €	22
750/170110	352	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	415.000 €		93.000 €			322.000 €	34
750/272000	353	Construction d'immeubles	30.000 €				30.000 €	0 €	34
750/273000	353	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements	365.000 €				43.000 €	322.000 €	34

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
750/277100	353	Utilisation des primes et subventions extraordinaires de pouvoirs subsidiants en faveur des écoles(*)	0 €			16.958 €		16.958 €	22
750/279000	347	Aménagement et amélioration des abords des institutions provinciales	20.000 €				20.000 €	0 €	34
	761	**Province de Hainaut Sports**							
761/170110	354	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	34.853 €	4.000 €				38.853 €	34
761/273000	355	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements	34.853 €			4.000 €		38.853 €	34
	762	**Culture et Loisirs - HCT**							
762/170110	356	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	35.300 €		25.000 €			10.300 €	34
762/273000	357	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements	35.300 €				25.000 €	10.300 €	34
	773	**Edifices Historiques et artistiques, Monuments classés**							
773/170110	358	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	75.000 €	36.715 €				111.715 €	38
773/262707	359	Entretien des édifices classés (publics)	37.500 €			31.308 €		68.808 €	38
773/262708	359	Entretien des édifices classés (privés)	37.500 €			5.407 €		42.907 €	38

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
	801	**Direction Générale de l'Action Sociale**							
801/170110	362	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	240.000 €		57.000 €			183.000 €	34
801/273000	363	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements	240.000 €				57.000 €	183.000 €	34
	833	**Œuvres pour handicapés**							
833/170110	364	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	315.000 €	60.000 €				375.000 €	34
833/272000	365	Construction d'immeubles	150.000 €			50.000 €		200.000 €	34
833/273000	365	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements	165.000 €			10.000 €		175.000 €	34
	872	**Services de Santé Mentale**							
872/170110	366	Emprunts à contracter : part provinciale (investissements)	75.000 €	17.570 €				92.570 €	34
872/273000	367	Création, organisation, travaux de transformation, de réparation et d'entretien d'établissements	75.000 €			17.570 €		92.570 €	34

Code Budgétaire	Page du Budget	Libellé	Budget initial	RECETTES		DEPENSES		Nouvelle Prévision de recettes ou de dépenses	Voir Notice
				En plus	En moins	En plus	En moins		
		SITUATION DE L'EXERCICE PROPRE EXTRAORDINAIRE							
		1. Budget :		21.823.057 €		23.485.170 €			
		2. Modification budgétaire N°1 :		3.607.920 €		2.248.416 €			
		3. Situation nouvelle :		25.430.977 €		25.733.586 €			
		MALI :		**-302.609 €**					
		4, Prélèvements :		3.711.594 €		2.235.000 €			
		SITUATION GENERALE EXTRAORDINAIRE	**BONI :**	**68.183.633 €**					

Situation des Fonds ordinaires et extraordinaires

Fonds provinciaux ordinaires	Année Propre	Année antérieure	Prélèvements	Ensemble
RECETTES				
Budget Initial	831.167.239	47.156.208	1	878.323.448
Modification N° 1	13.879.726	908.173	177.551	14.965.450
Nouveau Total	845.046.965	48.064.381	177.552	893.288.898
DEPENSES				
Budget Initial	830.647.769	20.235.884	479.500	851.363.153
Modification N° 1	13.893.579	2.976.576	65.028	16.935.183
Nouveau Total	844.541.348	23.212.460	544.528	868.298.336
Budget Initial				
BONI	519.470	26.920.324		26.960.295
MALI			-479.499	
Budget Après MB 1				
BONI	505.617	24.851.921		24.990.562
MALI			-366.976	

Fonds provinciaux extraordinaires	Année propre	Année antérieure	Prélèvements	Ensemble
RECETTES				
Budget Initial	21.823.057	64.482.980	2.467.830	88.773.867
Modification N° 1	3.607.920	2.664.941	1.243.764	7.516.625
Nouveau Total	25.430.977	67.147.921	3.711.594	96.290.492
DEPENSES				
Budget Initial	23.485.170	117.113	700.000	24.302.283
Modification N° 1	2.248.416	21.160	1.535.000	3.804.576
Nouveau Total	25.733.586	138.273	2.235.000	28.106.859
Budget Initial				
BONI		64.365.867	1.767.830	64.471.584
MALI	-1.662.113			
Budget Après MB 1				
BONI		67.009.648	1.476.594	68.183.633
MALI	-302.609			

En séance à Mons, le 30 juin 2026

Le Directeur Général Provincial, La Présidente,

S.UYSTPRUYST M. MOGENET

Page 33

BUDGET 2026 ORDINAIRE		Initial	MB1	AJUSTE
RECETTES				
Exercice propre	Prestations	18.681.930	1.017.855	19.699.785
	Transferts	519.418.188	2.992.314	522.410.502
	Subv-tts	292.322.384	9.869.557	302.191.941
	Dette	744.737	0	744.737
	Sous-total	831.167.239	13.879.726	845.046.965
Exercices antérieurs	Boni EA	46.340.138	0	46.340.138
	Autres	816.070	908.173	1.724.243
	Sous-total	47.156.208	908.173	48.064.381
Prélèvements		1	177.551	177.552
EXERCICE GLOBAL		878.323.448	14.965.450	893.288.898

DEPENSES				
Exercice propre	Personnel	329.094.704	0	329.094.704
	Subv-tts	292.322.384	9.869.557	302.191.941
	Fonct.	78.354.840	2.657.431	81.012.271
	Transferts	93.644.171	1.366.591	95.010.762
	Dette	37.231.670	0	37.231.670
	Sous-total	830.647.769	13.893.579	844.541.348
Exercices antérieurs	Mali EA	0	0	0
	Autres	20.235.884	2.976.576	23.212.460
	Sous-total	20.235.884	2.976.576	23.212.460
Prélèvements		479.500	65.028	544.528
EXERCICE GLOBAL		851.363.153	16.935.183	868.298.336

SOLDES				
	EP	519.470	-13.853	505.617
	EA	26.920.324	-2.068.403	24.851.921
	PRE	-479.499	112.523	-366.976
	EG	26.960.295	-1.969.733	24.990.562
	EG-boni EA	-19.379.843	-1.969.733	-21.349.576

0

BUDGET 2026 EXTRAORDINAIRE		Initial	MB1	AJUSTE
RECETTES				
Exercice propre	Transferts	5.936.640	3.221.004	9.157.644
	Invest.	715.000	10.994	725.994
	Dette	15.171.417	375.922	15.547.339
	Sous-total	21.823.057	3.607.920	25.430.977
Exercices antérieurs	Boni EA	64.479.968	0	64.479.968
	Autres	3.012	2.664.941	2.667.953
	Sous-total	64.482.980	2.664.941	67.147.921
Prélèvements		2.467.830	1.243.764	3.711.594
EXERCICE GLOBAL		88.773.867	7.516.625	96.290.492
DEPENSES				
Exercice propre	Transferts	710.700	36.715	747.415
	Invest.	22.774.470	2.211.701	24.986.171
	Dette	0	0	0
	Sous-total	23.485.170	2.248.416	25.733.586
Exercices antérieurs	Mali EA	0	0	0
	Autres	117.113	21.160	138.273
	Sous-total	117.113	21.160	138.273
Prélèvements		700.000	1.535.000	2.235.000
EXERCICE GLOBAL		24.302.283	3.804.576	28.106.859
SOLDES	EP	-1.662.113	1.359.504	-302.609
	EA	64.365.867	2.643.781	67.009.648
	PRE	1.767.830	-291.236	1.476.594
	EG	64.471.584	3.712.049	68.183.633
	EG-boni EA	-8.384	3.712.049	3.703.665

N.A

-

PROVINCE DE HAINAUT

-

DIRECTION FINANCIERE

OBJET :

B 2026/ M.B. N°1

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

SEANCE DU 30 JUIN 2026

MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

NOTICE EXPLICATIVE

JUSTIFICATIONS PARTICULIERES

1. Suite à des modifications décrétales concernant la mise en oeuvre de la gratuité des fournitures scolaires dans l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, il y a lieu de réduire de 8.454 € la subvention de fonctionnement de l' Ecole Fondamentale Provinciale d'Application de Morlanwelz car la subvention spécifique gratuité scolaire va disparaître.
 D'autre part, une subvention gratuité pour le maternel ayant été estimée et prévue à l'initial du budget 2020 de l'école (8.729 euros) mais n'ayant jamais été actualisée depuis (reconduction du budget d'année en année), il y a lieu d'actualiser le chiffre et de rajouter au budget 2026 de l'institution la différence entre la subvention de l'époque et l'actuelle (7.954 euros).
 Il y a donc lieu de majorer le budget de fonctionnement 2026 de l'EFPAM (article 733/422/614010) d'un montant de 7.954 euros afin de permettre à l'institution la mise à disposition des fournitures scolaires nécessaires à l'apprentissage de ses élèves tel qu'imposé au PO par la FWB.
2. Ces inscriptions de crédits devront permettre le paiement de factures relatives à des exercices antérieurs pour lesquelles les engagements de dépenses sont insuffisants ou inexistants.

3. Dans le cadre des activités pédagogiques, cinq institutions ont décidé de puiser dans la réserve alimentée par les bénéfices générés antérieurement:
 - le Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut : 45.000 € pour l'achat de matériel dont un lave-vaisselle et de petit matériel pour les sections hotellerie et boulangerie;
 - l'Institut d'Enseignement secondaire paramédical de Tournai : 197 € pour un complément de l'enveloppe initiale 2026 pour l'acquisition de chaises;
 - l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Tournai : 5.555 € pour l'achat d'outillage et de matériel de sport et 2.640 € pour l'achat tabourets et chaises;
 - l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Ath: 6.351 € pour l'achat d'outils de jardinage.
 - l'Université du Travail Institut d'Enseignement Secondaire à Charleroi: 10.285 € pour l'acquisition d'une tempéreuse.
4. Ajustement des prévisions budgétaires en matière de primes d'assurances suite à diverses régularisations tant en recettes qu'en dépenses.
5. Dans le cadre d'une convention avec les Centres de Prise en Charge des Violences Sexuelles, une partie des droits d'inscription doit être remboursée aux zones de police envoyant des participants aux formations d'inspecteurs-trices des mœurs.
6. Inscription de recettes liées au remboursement à la Province de subsides non-justifiés octroyés au cours d'exercices antérieurs pour un total de 34.153€ à l'extraordinaire et 4.960€ à l'ordinaire.
7. Suppression du subside de 250 € initialement octroyé à l'ASBL Plateforme Service Citoyen.
8. Inscription d'une enveloppe de 6.883 € afin de liquider un complément de subside à la la Fabrique d'Eglise "Cathédrale de Tournai" suite à l'approbation par la Région du budget 2026.
9. Inscription d'un complément de 28 € permettant la parfaite liquidation du solde de la cotisation en faveur de l'ASBL "Biowin".
10. Reprise sur la provision dédiée aux contentieux fiscaux afin de rembourser la taxe sur les débits de tabacs contestée à hauteur de 132.466 €.
11. Transfert de crédits extraordinaires d'un montant de 19.254 € afin de couvrir la révision des prix et des quantités présumées dans le cadre du réaménagement du parking et de la voirie de site Parentville. Il y a également lieu de transférer les emprunts y relatifs.
12. Dans le cadre d'échanges de parcelles (notamment le détournement du ruisseau de la Lierne), le SPW estime qu'une soulte de 10.793 € est due à la Province.
13. Modification budgétaire destinée à honorer le paiement de factures arrivées tardivement au sein des services de Hainaut Ingénierie Technique.
14. Suite à l'arrêt des comptes 2025 par la FWB en matière de traitements des enseignants pour 2026, il y a lieu d'ajuster les crédits en recettes et en dépenses à la hausse de 9.869.557 €.
15. Suite à une décision du SPW, il convient d'actualiser le complément régional lié au Plan Marshall par une diminution de 66.047 €.

16. Modification sans incidence financière. Pour le Service Provincial du Tourisme, inscription d'un transfert de crédits ordinaires de 18.150 € depuis l'article dédié au subside en faveur de l'ASBL "Access-I" vers le budget de fonctionnement de l'institution.
17. Correction d'une coquille inscrite au budget initial 2026. Il s'agit de retirer 87.000 € du budget de fonctionnement de Hainaut Culture Tourisme inscrits deux fois par erreur.
18. Modification sans incidence financière consistant à transférer l'article de prise en charge des commissaires de brigade du 341/640302 vers le 104/618010 frais de personnel détaché.
19. Modification consistant à l'inscription de recettes relatives aux exercices antérieurs et permettant la constatation de récupération de précompte pour un montant de 367.723€ et de traitements d'agents détachés pour 66.188€.
20. Dans le cadre du transfert du personnel provincial contractuel sur l'ASBL des "Arts de la Scène", la Province prend en charge le coût salarial des travailleurs (avec indexations et évolutions de carrière). Cette prise en charge se fait via une augmentation de subvention attribuée à l'ASBL de 29.913 €.
21. Ajustement de l'inscription liée à la subvention de l'AVIQ (+ 7.235€) pour la promotion de la santé à l'Observatoire de la Santé.
22. La FWB octroie une subvention extraordinaire de 16.958 € afin d'équiper les IMP (pour l'enseignement fondamental et primaire) en matériel numérique.
23. Inscription budgétaire aux exercices antérieurs permettant le remboursement de subsides de fonctionnement non utilisés par nos IMP (Marchienne, Marcinelle, Centre Arthur Regniers et La Louvière) pour un montant total de 17.811 €. La même opération est à inscrire pour quatre SPSM (Tournai, Mouscron, Binche et Colfontaine) et pour un total de 35.389 €.
24. Dans le cadre de la gratuité scolaire "Maternel et Maturité", ajustement des subventions octroyées par la FWB à nos écoles d'enseignement spécialisé. Il en résulte une augmentation en recettes et en dépenses de 24.061 €.
25. Dans le cadre du programme d'entretien des berges des cours d'eau, inscription d'une recette de subside extraordinaire de 1,96 M € au bénéfice de Hainaut Igénierie Technique et aux exercices antérieurs (2025). Ce subside permet de financer le dossier du Charnoy à Gerpines (425.000 €) et le solde de 1.535.000 € est placé en réserve.
 Cette modification budgétaire est également destinée à l'acquisition d'emprises NAQIA (178.736 €) financées par une reprise sur la réserve à due concurrence.
26. Dans le cadre du partenariat entre la Haute Ecole Condorcet et l'aéroport de Charleroi, le nombre d'étudiants en formation sur ce site a augmenté en 2025. Il convient donc d'allouer 30.000 € supplémentaires à l'ASBL Wallonie Aerotraining Network comme au budget initial de 2026.

27. Inscription d'une recette de 21.739 € correspondant à la rétribution des droits d'inscription perçus par la régie "Mess et Hébergement d'Havré" lors des journées sportives à l'Observatoire de la Santé.
28. Allocation budgétaire de 2.000 € permettant l'achat de petits matériels nécessaires à la réparation de vélos à l'IMP René Thone de La Louvière.
A noter que le subside de la Croix Rouge relatif au projet a déjà été constatées en 2025.
29. Suite à un contrôle budgétaire par les services de la Direction Financière, il y a lieu d'adapter certaines prévisions de dépenses concernant le personnel détaché (engagements tombés en annulation ou factures arrivées tardivement). Un montant total de 351.001 € est à ajouter aux exercices antérieurs.
30. Modification budgétaire sans incidence financière visant en un transfert de crédits ordinaires pour un montant total de 5.000€ du budget de la publicité afin d'approvisionner le budget ordinaire du Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut à Saint-Ghislain.
31. L'estimation du coût du gardiennage du gazomètre étant de 81.500 €, il y a lieu de porter ce montant au budget de fonctionnement de Hainaut Culture Tourisme. La Province ne participant plus aux Fêtes de Wallonie, il convient d'annuler les 19.000 € de subsides à Hainaut Culture consacrés aux fêtes. De même, un montant de 36.000 € dédié à cette manifestation était initialement prévu au budget de fonctionnement de Hainaut Culture Tourisme et peut être réaffecté.
De plus, il y a lieu de comptabiliser une subvention de 30.000 € en faveur de la Fédération des Bibliothèques de Charleroi.
32. Inscription de remboursements de subsides ordinaires (22.189 €) et extraordinaires (11.449 €) relatifs aux projets Erasmus et FSE qui n'ont pu être utilisés.
33. Pour Hainaut Gestion Patrimoine, modification budgétaire destinée à permettre le paiement de factures relatives à des exercices antérieurs pour lesquelles les engagements de dépenses sont insuffisants ou inexistants.
Cette modification budgétaire permet aussi le paiement de la quote-part provinciale pour des travaux dans des bois indivis.
34. Modification sans incidence financière consistant en des transferts entre différents articles extraordinaires relatifs aux travaux. Ces transferts visent à alimenter le budget travaux pour certains bâtiments provinciaux grâce aux crédits qui ne devraient pas être utilisés ailleurs. Il y a enfin lieu d'adapter le financement par emprunts de ces dépenses.
35. Allocation budgétaire extraordinaire de 1.000.000 € permettant de prendre en charge les dépenses liées à la dépollution de la dalle de compost du département des Espaces Verts. Cette opération est financée par une reprise sur la réserve extraordinaire générale.
36. Inscription d'un montant de 350.000 € à l'extraordinaire afin de permettre la restitution des parts propres aux partenaires du dossier Pôle Scolaire à Mons suite à la répartition des zones de propriétés. Cette dépense est compensée par l'inscription de recettes dues par la Ville de Mons pour des travaux exécutés par la Province (préau et parking) estimées à 670.788 €.

37. Modification sans incidence financière. Suite à un contrôle budgétaire chez HGP, il y a lieu d'effectuer des transferts entre fonctions en matière d'entretien de bâtiments.

38. Enveloppe extraordinaire de 36.715 € nécessaire à la restauration des édifices classés. Cette opération est financée par emprunt à due concurrence.

39. Inscription de recettes de subvention extraordinaires pour un montant total de 3.028.067 €.
3.000.000 € pour la création de places d'élèves à l'Ecole du Futur.
4.520 € pour le reconditionnement des sanitaires à l'Athenée Jean d'Avesnes.
23.547 € pour le dossier des phénomènes karstiques à l'IESPP de Tournai.
Les dépenses y relatives ont déjà fait l'objet d'une inscription au budget initial.

40. Enveloppe extraordinaire de 90.630 € permettant la réalisation de travaux d'adapation des portes à l'école de Montignies-sur-Sambre (HEPHC) dans le cadre du projet ARES. Cette dépense est financée par une subvention à due concurrence.

41. Modification budgétaire destinée à honorer le paiement de factures arrivées tardivement au sein des services de Hainaut Gestion Patrimoine. Lorsque ces crédits n'ont pas fait l'objet d'annulations, ceux-ci sont à reprendre sur les budgets de l'exercice propre.

42. Dans le cadre du programme Erasmus+ Appel 2026, la Province a été sélectionnée pour un financement européen. Le montant total octroyé s'élève à 256.880 €.
Il y a donc lieu de prévoir ce montant en recettes et en dépenses au budget 2026 :
- articles 701/740700 et 701/613700 pour la subvention destinée à prendre en charge les mobilités (236.330 euros) ;
- articles 701/740010 et 701/618010 pour la subvention traitement destinée à prendre en charge, en partie, le salaire du référent PO (20.551 euros).

43. Modification budgétaire consistant à ajouter le montant de la TVA (7.057 €) qui n'avait pas été inscrit aux exercices antérieurs du budget initial 2026 et afin de procéder au paiement de la facture liée au curage du Rieu d'Amour à Tournai.

44. Inscription aux exercices antérieurs de 1.342 € afin de permettre le remboursement d'un subside WBI trop perçu sur le projet "Passerelle des arts et du feu" Hainaut - Nabeul".

45. Subvention de 25.000 € à percevoir par Hainaut Développement dans le cadre du projet Conseil de Politique Alimentaire Cœur de Hainaut.

46. Suite à un contrôle budgétaire réalisé par la DGEH, il y a lieu d'ajuster les recettes de subventions octroyée par la FWB pour l'engagement de conseillers en prévention ou le réaménagement de bâtiments scolaires.

47. Dans le cadre des projets Pôle 2, l'AVIQ a octroyé des subventions à nos IMP fin 2025.
Afin d'organiser des formations du personnel, il y a lieu d'inscrire ces montants en dépenses pour frais de personnel extérieur :
- à l'IMP de Marchienne-au-Pont: 4.000 €
- à l'IMP de La Louvière: 1.140 €
- à l'IMP de Marcinelle: 1.600 € et 2.400€
- au CPESM de Ghlin: 7.300 €
- au Centre Arthur Régniers: 2.500 €

48. La FWB a octroyé en 2025 des subventions pour les projets "Transition-Insertion" et FSE respectivement au CPESM de Ghlin et à l'IMP René Thone de La Louvière.
Il convient d'inscrire les dépenses relatives à ce projet.

49. Inscription d'une subvention extraordinaire de 13.349 € octroyée par la FWB à l'Institut d'Enseignement Technique Secondaire de Charleroi afin de soutenir l'acquisition d'équipements pédagogiques. Il convient donc d'inscrire également ce même montant en dépense d'investissement.

50. Inscription d'un subside de 53.000 € octroyé par la FWB à l'Ecole des Ambulanciers afin de mener à bien les cours d'Aide Médical Urgente. Ce financement permet notamment l'acquisition de mannequins pour un montant de 35.000 € et de consommables médicaux indispensables pour un montant de 15.000 €.

51. Suite à la parution de la circulaire de la Région Wallonne relative au financement des zones de secours pour 2026, il y a lieu de revoir certaines allocations budgétaires.
Par conséquent, pour 2026, elle prévoit une augmentation de la dotation aux zones de secours de 2.600.026 € incluant également la nouvelle trajectoire (+ 1.068.675 €).
Pour supporter partiellement ce financement complémentaire, la Province percevra un budget complémentaire régional de 176.091 € et a la possibilité de revoir le montant de la valorisation de la formation provinciale par l'Ecole du Feu pour 2025 (+ 898.400 €).
Malgré ce soutien, cette demande entraîne un impact budgétaire négatif de 1.525.535 € qu'il convient de reprendre dans la provision constituée en faveur du financement des zones de secours.

52. Suite à la cessation d'activités de quatre entreprises, diminution de 100.000 € de recettes liées à la taxe SEVESO de l'exercice 2026.

53. En 2023, la FWB octroyait à l'enseignement obligatoire provincial une aide énergie de 2.377.163 € afin de couvrir les surcoûts liés à la crise énergétique. La totalité de cette subvention n'a pu être utilisée et il convient désormais de rembourser la somme de 1.744.909 € aux exercices antérieurs.

54. Suite à la circulaire du 17 mars 2026, la FWB instaure une harmonisation du minerval entre les Hautes Écoles et les Universités et met fin au gel de ces derniers.
Cette augmentation entraîne une hausse des recettes à hauteur de 950.000 € (estimation prudente).
Parallèlement, la prise en charge par la Haute Ecole des frais spécifiques des étudiants nécessite une augmentation du budget de fonctionnement estimée à 950.000 €.

55. Le bachelier en biotechnique est co-organisé par la Haute Ecole Provinciale de Hainaut Condorcet et la Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut (HEH).
A la fin de chaque année académique, un bilan des frais supportés par chaque institution doit être fait et une facture est envoyée à la Province.
En 2023 et 2024, les factures relatives à la participation de la HEPH-Condorcet n'ont pas été payées à la HEH.
Il y a lieu de reprendre 107.523 € sur la réserve ordinaire de Condorcet afin d'assurer le paiement de ces factures.

56. En 2025, le Service d'Accompagnement pour Adulte de Mont-sur-Marchienne a reçu un accord de subvention "Pôle 2" de l'Aviq pour une formation "Initiation aux bases du Facile à Lire et à Comprendre". La formation a été dispensée. Quand la facture a été envoyée, l'institution s'est rendue compte qu'elle n'avait pas fait de bon de commande. Elle est introduite via cette MB afin de pouvoir être prise en charge.

57. Enveloppe extraordinaire destinée à l'acquisition de matériel pour 25.000 € et de mobilier pour 12.000 €. Ces dépenses sont financées par des subventions octroyées par la FWB à due concurrence.

58. Enveloppes budgétaires destinées au paiement de factures relatives à des exercices antérieurs pour lesquelles les engagements de dépenses sont insuffisants ou inexistants.

59. Suite à un contrôle budgétaire de la Cellule Budget-Recettes de la Direction Financière, il y a lieu d'ajuster les prévisions en matière de recettes à percevoir et permettre la parfaite constatation des droits.

60. Conformément à la demande de la Cour des Comptes, il y a lieu de réintégrer au budget le solde des provisions devenues obsolètes.

61. Suite à l'accord sur la proposition de transaction pénale formulée par
l'Auditorat général, il y a lieu d'inscrire une enveloppe permettant le parfait paiement de celle-ci.